

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



BPL 2841

Rubrique 1. Identification

Identificateur SGH du produit	BPL 2841
Code du produit	468241-US99
n° SDS	468241
Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées	
Utilisations identifiées	Lubrifiant Pour tout conseil d'utilisation, consulter la fiche technique ou contacter nos services.
Utilisations non recommandées	Consulter des experts en cas d'utilisation autre que l'utilisation identifiée pertinente.
Manufacturier	BP Lubricants USA Inc. 1500 Valley Road Wayne, NJ 07470 Numéro de téléphone: 1-888-CASTROL
Fournisseur	Wakefield Canada Inc. 6950 Creditview Rd Mississauga, ON L5N 0A6 Canada
INFORMATIONS RELATIVES AUX SOINS D'URGENCE :	Numéro de téléphone: 1 (416) 252-5511 +1-800-447-8735
NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE	1 (613) 996-6666 CANUTEC (Canada) +1-800-424-9300 (CHEMTREC USA) +1-703-527-3887 (CHEMTREC Hors des Etats-Unis)

Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange	LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 4 IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A
--	---

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H227 - Liquide combustible.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

Généralités

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Section 2. Identification des dangers

Prévention	P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage ou une protection auditive. P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
Intervention	P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 - Si l'irritation des yeux persiste: Obtenir des soins médicaux.
Stockage	Non applicable.
Élimination	P501 - Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.
Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification	Dégraisse la peau.

Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/mélange Substance

Nom des ingrédients	Synonymes	% (p/p)	Numéro CAS	
Produits de réaction du bis(pentane-2,4-dionato-O,O')bis(propane-2-olato)titane avec un dérivé de l'imidazole et des homopolymères d'alcènes hydrogénés	Secret de fabrication	100	Secret de fabrication	*

Les plages de concentration indiquées ci-dessus pour les ingrédients dangereux sont des plages prescrites. Les concentrations réelles ou les plages de concentration réelles sont retenues en tant que secret industriel.

* Numéro d'enregistrement LCRMD:3844575. Date de l'exemption accordée: 29/1/2026

Aucune présence d'ingrédients supplémentaires qui, dans la mesure des connaissances actuelles du fournisseur et dans les concentrations applicables, sont classés comme dangereux pour la santé et par conséquent nécessitent un signalement dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Section 4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux	En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour permettre un rinçage minutieux. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Submerger le vêtement contaminé dans l'eau avant de le retirer. Ceci est nécessaire afin d'éviter le risque de produire des étincelles par électricité statique, ce qui pourrait enflammer le vêtement. Le vêtement contaminé constitue un risque d'incendie. Le cuir contaminé, plus particulièrement les chaussures, doit être jeté. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin si des symptômes se développent. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Obtenir des soins médicaux.
Inhalation	En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
Ingestion	Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves.

Section 4. Premiers soins

Protection des sauveteurs	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.
----------------------------------	---

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Inhalation	Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau	Dégrasse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.
Ingestion	Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation larmoiement rougeur
Inhalation	Peut être nocif par inhalation en cas d'exposition aux vapeurs, brouillards, ou fumées, résultant de la décomposition thermique.
Contact avec la peau	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation sécheresse gerçure
Ingestion	Aucune donnée spécifique.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant	En général, le traitement doit être symptomatique et destiné à compenser les effets observés.
Traitements particuliers	Pas de traitement particulier.

Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés	Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO ₂ , de l'eau vaporisée (brouillard) ou de la mousse.
--------------------------------------	--

Agents extincteurs inappropriés	NE PAS utiliser de jet d'eau.
--	-------------------------------

Dangers spécifiques du produit	Liquide combustible. Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater, avec un risque d'explosion ultérieure. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.
---------------------------------------	--

Produit de décomposition thermique dangereux	Les produits de combustion peuvent inclure les suivants : oxydes de carbone (CO, CO ₂)
---	--

Mesures spéciales de protection pour les pompiers	Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Déplacer les conteneurs hors de la zone embrasée si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
--	---

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et une tenue de feu complète.
--	---

Nom du produit BPL 2841	Code du produit	468241-US99	Page 3 de 13
Version 8.03	Date d'édition 02/04/2026.	Format Canada (Canada)	Langue FRANÇAIS (FRENCH)

Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences

Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Les planchers peuvent être glissants, prenez garde à ne pas tomber. Éliminer toutes les sources d'inflammation.

Intervenants en cas d'urgence

Entrer dans un espace confiné ou un endroit très peu ventillé contaminés avec de la vapeur, de la buée ou de la fumée est extrêmement dangereux sans équipement de protection respiratoire adapté et une méthode de travail sécurisée. Porter un appareil respiratoire autonome. Porter une combinaison adéquate de protection contre les produits chimiques. Bottes résistantes aux produits chimiques. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Porter un équipement de protection individuelle approprié, comme indiqué dans la section 8.

Précautions environnementales

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petit déversement

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Absorber avec une matière inerte et placer dans un contenant d'élimination des déchets approprié. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La méthode et l'équipement utilisé doivent être conformes aux réglementations pertinentes et aux pratiques de l'industrie sur les atmosphères explosives.

Grand déversement

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Utiliser des outils à l'épreuve des étincelles et du matériel à l'épreuve des explosions. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. La méthode et l'équipement utilisé doivent être conformes aux réglementations pertinentes et aux pratiques de l'industrie sur les atmosphères explosives. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Section 7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).

Section 7. Manutention et stockage

Conseils sur l'hygiène générale au travail	Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Laver abondamment après usage. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.
Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités	Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Stocker et utiliser uniquement avec de l'équipement et des conteneurs conçus pour ce produit. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
Non utilisables	Exposition prolongée à une température élevée

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Aucun.

Indices d'exposition biologique

Aucun index d'exposition connu.

Contrôles d'ingénierie appropriés

L'on doit évaluer le risque que présente pour la santé l'utilisation de produits chimiques, afin de prévenir efficacement le danger de contamination. L'équipement de protection individuelle ne devrait être envisagé qu'une fois qu'ont été prises en considération et dûment évaluées d'autres mesures de contrôle (par exemple, des mesures d'ingénierie). L'équipement individuel de protection devra être en conformité avec les normes en vigueur, être approprié à cet usage, être conservé dans de bonnes conditions et correctement entretenu.

Vous demanderez l'avis de votre fournisseur d'équipement individuel de protection pour le choix et les normes en vigueur. Pour en savoir plus, merci de prendre contact avec votre organisme national de normalisation.

Prévoir une ventilation aspirante ou toute autre sécurité intégrée afin de maintenir les concentrations significatives étant en suspension dans l'air, inférieures à leurs limites respectives d'exposition professionnelle.

Le choix final d'un équipement de protection dépendra de l'évaluation du risque. Il est important de s'assurer que tous les articles de l'équipement de protection personnelle sont compatibles.

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Nom du produit BPL 2841	Code du produit	468241-US99	Page 5 de 13
Version 8.03	Date d'édition 02/04/2026.	Format Canada (Canada)	Langue FRANÇAIS (FRENCH)

Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Protection oculaire/faciale	Lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.
Protection de la peau	
Protection des mains	Porter des gants de protection en cas de contact prolongé ou répété avec le produit. Portez des gants résistants aux produits chimiques. Recommandé : gants de nitrile. Le choix de gants protecteurs dépend des produit chimiques à manipuler, des conditions de travail et de l'utilisation et de l'état des gants (même les gants les plus résistants aux produits chimiques se déchireront suite à une exposition répétée à ces produits). La plupart des gants assurent une protection de courte durée avant de devoir être jetés et remplacés. Parce que les milieux de travail spécifiques et les pratiques de manipulation de matières varient, il est nécessaire d'établir des procédures de sécurité pour chacune des applications prévues. Par conséquent les gants doivent être choisis en consultant le fournisseur ou le fabricant, après avoir évalué consciencieusement les conditions de travail.
Protection du corps	Utilisez des vêtements de protection est une bonne pratique industrielle. L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Des combinaisons en coton ou coton et polyester offriront seulement une protection contre une contamination superficielle légère qui ne traversera pas jusqu'à la peau. Les combinaisons devront être nettoyées régulièrement. Quand le risque d'exposition de la peau est important (ex. en nettoyant des déversements accidentels ou s'il y a un risque d'éclaboussement) alors il sera nécessaire de porter un tablier résistant aux produits chimiques et/ou des combinaisons et bottes étanches aux produits chimiques.
Autre protection pour la peau	Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.
Protection respiratoire	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le bon choix d'une protection respiratoire dépend des produits chimiques manipulés, des conditions de travail et d'utilisation et de l'état de l'équipement respiratoire. Des procédures de sécurité doivent être développées pour chacune des applications prévues. L'équipement de protection respiratoire doit par conséquent être choisi après consultation du fournisseur/fabricant et après évaluation complète des conditions de travail.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

Apparence

État physique	Liquide.
Couleur	Ambre.
Odeur	Non disponible.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non applicable.
Point de fusion et point de congélation	-75°C (-103°F)
Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage d'ébullition	>400°C (>752°F)
Point d'éclair	Vase clos: >70°C (>158°F) [Pensky-Martens]
Point d'écoulement	Non disponible.
Point de goutte	Non disponible.
Taux d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité	Non disponible.

Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité Non disponible.

Tension de vapeur <1.3 kPa (<10 mm Hg) [20°C (68°F)]

Densité de vapeur relative Non disponible.

Densité <1000 kg/m³ (<1 g/cm³) à 15°C

Densité relative Non disponible.

Solubilité(s)

Médias	Résultat
eau	Non soluble

Coefficient de partage n-octanol/eau Non applicable.

Température d'auto-inflammation Non disponible.

Température de décomposition Non disponible.

Viscosité Cinématique: 110 mm²/s (110 cSt) à 100°C

Caractéristiques des particules

Taille médiane des particules Non applicable.

Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité Aucun résultat d'essai propre à ce produit n'est publié. Pour plus d'information, reportez-vous aux sections portant sur les conditions à éviter et sur les matériaux incompatibles.

Stabilité chimique Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.

Conditions à éviter Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes).

Matériaux incompatibles Réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières oxydantes.

Produits de décomposition dangereux Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Nom du produit ou de l'ingrédient

Résultat

Nom du produit BPL 2841

Code du produit

468241-US99

Page 7 de 13

Version 8.03 **Date d'édition** 02/04/2026.

**Format Canada
(Canada)**

**Langue FRANÇAIS
(FRENCH)**

Section 11. Données toxicologiques

Produits de réaction du bis(pentane-2,4-dionato-O,O')bis(propone-2-olato)titane avec un dérivé de l'imidazole et des homopolymères d'alcènes hydrogénés

Lapin - Peau - Non irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/ irritation oculaire

Nom du produit ou de l'ingrédient

Produits de réaction du bis(pentane-2,4-dionato-O,O')bis(propone-2-olato)titane avec un dérivé de l'imidazole et des homopolymères d'alcènes hydrogénés

Résultat

Lapin - Yeux - Irritant

Corrosion/irritation respiratoire

Non disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Nom du produit ou de l'ingrédient

Produits de réaction du bis(pentane-2,4-dionato-O,O')bis(propone-2-olato)titane avec un dérivé de l'imidazole et des homopolymères d'alcènes hydrogénés

Résultat

Souris - peau

Résultat: Non sensibilisant

Mutagénicité des cellules germinales

Non disponible.

Cancérogénicité

Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Nom du produit BPL 2841

Code du produit

468241-US99

Page 8 de 13

Version 8.03 **Date d'édition** 02/04/2026.

Format Canada

(Canada)

Langue FRANÇAIS

(FRENCH)

Section 11. Données toxicologiques

Voies d'entrée probables : Orale, Cutané, Inhalation, Yeux.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Inhalation	Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau	Dégrasse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.
Ingestion	Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur ou irritation larmoiement rougeur
Inhalation	Peut être nocif par inhalation en cas d'exposition aux vapeurs, brouillards, ou fumées, résultant de la décomposition thermique.
Contact avec la peau	Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation sécheresse gerçure
Ingestion	Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles	Non disponible.
Effets différés possibles	Non disponible.
Exposition de longue durée	
Effets immédiats possibles	Non disponible.
Effets différés possibles	Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit]	Non disponible.
-----------------------------------	-----------------

Généralités	Aucun effet important ou danger critique connu.
Cancérogénicité	Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité	Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

Nom du produit	BPL 2841	Code du produit	468241-US99	Page 9 de 13
Version	8.03	Date d'édition	02/04/2026.	Format Canada (Canada) Langue FRANÇAIS (FRENCH)

Section 11. Données toxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Orale (mg/kg)	Cutané (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
Produits de réaction du bis(pentane-2,4-dionato-O, O')bis(propène-2-olato)titane avec un dérivé de l'imidazole et des homopolymères d'alcènes hydrogénés	2500	2500	N/A	N/A	N/A

Section 12. Données écologiques

Toxicité

Aucun test n'a été effectué par le fabricant.

Persistance et dégradation

On ne s'attend pas à une dégradation rapide.

Potentiel de bioaccumulation

Il ne devrait pas y avoir de bioaccumulation de ce produit dans l'environnement à travers des chaînes alimentaires.

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau

Non disponible.

Mobilité

Les déversements peuvent s'accompagner d'une pénétration dans le sol, entraînant une pollution des eaux souterraines.

Autres renseignements écologiques

Les déversements de ce produit peuvent former une pellicule à la surface de l'eau, provoquant des dommages physiques aux organismes aquatiques et pouvant perturber les transferts d'oxygène.

Section 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. Des quantités importantes de résidus de déchets ne doivent pas être éliminées par un système d'évacuation séparatif, mais traitées dans une usine appropriée de traitement des effluents. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Les vapeurs du résidu du produit peuvent créer une atmosphère très inflammable ou explosive à l'intérieur du contenant. Ne pas couper, souder ou meuler des contenants usagés à moins qu'ils n'aient été nettoyés à fond intérieurement. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Nom du produit	BPL 2841	Code du produit	468241-US99	Page 10 de 13
Version	8.03	Date d'édition	02/04/2026.	Format Canada (Canada) Langue FRANÇAIS (FRENCH)

Section 14. Informations relatives au transport

	Classification pour le DOT	Classification pour le TMD	IMDG	IATA
Numéro ONU	NA1993	Non réglementé.	Non réglementé.	Non réglementé.
Désignation officielle de transport de l'ONU	Liquide combustible, n.s.a. (Produits de réaction du bis (pentane-2,4-dionato-O,O')bis(propane-2-olato)titane avec un dérivé de l'imidazole et des homopolymères d'alcènes hydrogénés)	-	-	-
Classe de danger relative au transport	Liquide combustible.	-	-	-
Groupe d'emballage	III	-	-	-
Dangers environnementaux	Non.	Non.	Non.	Non.
Autres informations	Les emballages autres qu'en vrac (de 119 gal ou moins) de liquides combustibles ne sont pas réglementés comme des substances dangereuses.	-	-	-

Protections spéciales pour l'utilisateur Non disponible.

Section 15. Informations sur la réglementation

Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

Autres règlements

Inventaire des substances chimiques d'Australie (AIIC) Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire du Canada Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) Un composant au moins n'est pas répertorié.

Inventaire du Japon (CSCL) Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire de Corée (KECI) Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Nom du produit	BPL 2841	Code du produit	468241-US99	Page 11 de 13
Version	8.03	Date d'édition	02/04/2026.	Langue FRANÇAIS (FRENCH)

Section 15. Informations sur la réglementation

Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS)	Un composant au moins n'est pas répertorié.
Inventaire des substances chimiques de Taiwan	Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)	Tous les composants sont actifs ou exemptés.
Statut REACH	La compagnie, identifiée dans la section1, vend ce produit dans l'UE de manière conforme aux exigences actuelles de la PORTÉE.

Section 16. Autres informations

Historique

Date d'édition/Date de révision	2/4/2026
Date de publication précédente	14/01/2026.
Version	8.03
Élaborée par	Product Stewardship
Légende des abréviations	ETA = Estimation de la toxicité aiguë FBC = Facteur de bioconcentration Numéro CAS = numéro d'enregistrement dans le service Chemical Abstracts SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques RPD = Règlement sur les produits dangereux IATA = Association internationale du transport aérien CVI = conteneurs en vrac intermédiaires code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses LogKoe = coefficient de partage octanol/eau MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime) REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006] NU = Nations Unies Variable = peut contenir un ou plusieurs éléments parmi les suivants 64741-88-4, 64741-89-5, 64741-95-3, 64741-96-4, 64742-01-4, 64742-44-5, 64742-45-6, 64742-52-5, 64742-53-6, 64742-54-7, 64742-55-8, 64742-56-9, 64742-57-0, 64742-58-1, 64742-62-7, 64742-63-8, 64742-65-0, 64742-70-7, 72623-85-9, 72623-86-0, 72623-87-1

Références

Non disponible.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Toutes les étapes praticables raisonnablement ont été effectuées afin d'assurer que cette fiche technique et l'information relative à la santé, la sécurité et l'environnement contenue dans les présentes sont exactes à la date spécifiée ci-dessous. Aucune garantie ou représentation, exprimée ou implicite n'est effectuée quant à l'exactitude ou l'intégralité des données et de l'information figurant dans cette fiche technique.

Les renseignements et les conseils prodigués s'appliquent lorsque le produit est vendu pour l'application ou les applications déclarée(s). Veuillez ne pas utiliser ce produit à des fins autres que celles qui sont mentionnées sans vous renseigner auprès du groupe BP au préalable.

Il incombe à l'utilisateur d'évaluer et d'utiliser ce produit de façon sécuritaire et de se conformer à toute loi et tout règlement applicables. Le groupe BP ne sera pas responsable des dommages ou des blessures résultant de l'utilisation, autres que ceux stipulés dans les consignes d'utilisation de la substance, ni de tout manquement à respecter les recommandations, ni de tout danger inhérent à la nature de la substance. Si vous avez acheté le produit pour le fournir à une tierce partie devant l'utiliser au travail, il est de votre devoir de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer que toute personne manipulant ou utilisant le produit a reçu l'information figurant sur cette fiche. Les employeurs ont le devoir d'informer tous les employés et les autres personnes qui peuvent être affectés par les dangers décrits dans cette fiche et de toutes les précautions à prendre.

Nom du produit BPL 2841	Code du produit	468241-US99	Page 12 de 13
Version 8.03	Date d'édition 02/04/2026.	Format Canada (Canada)	Langue FRANÇAIS (FRENCH)

Section 16. Autres informations

Vous pouvez contacter le groupe BP pour vous assurer d'avoir en main la version la plus récente de ce document.
Toute modification de ce document est strictement interdite.

Nom du produit BPL 2841

Code du produit

468241-US99

Page 13 de
13

Version 8.03 **Date d'édition** 02/04/2026.

Format Canada
(Canada)

Langue **FRANÇAIS**
(FRENCH)